

L'ostéopathie chez le cheval

Questions ~ Réponses

1) L'ostéopathie est-elle vraiment efficace ?

Certains y croient, d'autres n'y croient pas, mais qu'en est-il vraiment ? De plus en plus d'études scientifiques objectivent les réels effets positifs de l'ostéopathie.

Plusieurs études, française et américaine, ont montré que les corrections ostéopathiques modifiaient le seuil de sensibilité à la pression c'est-à-dire la quantité minimale de pression appliquée en un point qui produit une manifestation douloureuse (1) (2). Grâce aux mesures algométriques réalisées avant et après traitement ostéopathique, il a été montré une amélioration globale de la sensibilité dorsale, le cheval étant moins douloureux après la séance d'ostéopathie.

Ces dix dernières années, plusieurs études ont été conduites en Europe et aux Etats Unis pour évaluer l'impact des traitements ostéopathiques sur la locomotion du cheval. Les mouvements du dos et des membres ont été mesurés et enregistrés avant et après le traitement. Une amélioration de la symétrie des allures a été notée (3) (4) (5).

Une récente étude française a évalué grâce à un accéléromètre l'impact d'un traitement ostéopathique sur la locomotion de chevaux de sport présentant un fonctionnement altéré de l'arrière-main sans boiterie associée. Les mesures réalisées avant puis 10 et 20 jours plus tard ont montré une amélioration significative et durable de la locomotion du cheval (6).

Voir les références bibliographiques ci-dessous.



.../...

2) Quand doit-on montrer son cheval à un ostéopathe ?

La séance d'ostéopathie est indiquée pour tout trouble mineur de la locomotion. Par exemple, une difficulté à réaliser un exercice à une main plus qu'à une autre, à reculer, à galoper (le cheval se désunit, se traverse, galope à 4 temps, galope comme un lapin), à changer de pied, un défaut de poussée ou d'engagement, etc. Toutes ces difficultés n'entraînent pas de boiterie mais une gêne dans la réalisation de certains exercices ou de l'entraînement quotidien se manifestant par une raideur, un défaut d'amplitude des foulées, un refus à l'obstacle de la part du cheval et des changements de comportements comme de l'agressivité ou de la tristesse. En effet, toute gêne entraîne de la douleur lors de la réalisation de certains exercices ou efforts soutenus, ce qui se répercute sur le caractère du cheval. Tout changement de comportement doit donc conduire le cavalier à s'interroger sur le bien-être physique et psychique de son cheval.

L'ostéopathie a également un grand intérêt à la suite du traitement d'un traumatisme sévère d'origine accidentelle ou chirurgicale. Elle a également un rôle dans la prévention des accidents graves. Par exemple, une tendinite peut être la conséquence de troubles mineurs, comme les défauts de mobilité qui, non traités, conduisent au traumatisme final.

Certains signes d'appel sont plus frustes comme un échauffement qui doit être prolongé, un manque de résistance à l'effort, une baisse de performances inexplicée. Il faut bien connaître, savoir observer et « écouter » son cheval.



3) Pourquoi choisir un ostéopathe vétérinaire ?

Souvent les problèmes locomoteurs du cheval ont une origine ancienne et complexe. Le vétérinaire ostéopathe saura tenir compte des antécédents médicaux dans son approche ostéopathique. Le vétérinaire ostéopathe saura distinguer les troubles d'origine fonctionnelle (que l'ostéopathie peut corriger) des troubles d'origine lésionnelle (que l'ostéopathie ne peut pas corriger). Il pourra donc associer ou non les traitements ostéopathiques et classiques en fonction de ce qui est le plus adapté pour votre cheval.

Il saura également lors de phénomène aigu s'abstenir de corriger un cheval douloureux et différer la manipulation. En effet, une manipulation ostéopathique inadaptée peut être nuisible pour le cheval.

.../...

4) L'ostéopathie comment ça marche ?

L'ostéopathe s'intéresse à la mobilité des différentes parties du corps, de la tête à la queue. Sa démarche consiste tout d'abord à identifier les zones où la mobilité est perdue dans une ou plusieurs directions de l'espace : en flexion, en extension, en rotation, ou en inflexion latérale (ou latéroflexion). Ces zones peuvent être des vertèbres, des os du crâne ou des membres ou bien des fascias... Cette perte de mouvement est communément appelé « vertèbre déplacée » ce qui est impropre ou encore « blocage vertébral ». En ostéopathie, on parle de dysfonction, ce qui traduit bien le fait que la zone en question ne peut fonctionner correctement à cause de la perte de sa mobilité. Elle est en réalité maintenue par des spasmes musculaires dans une position qui l'empêche de bouger de façon fluide.

Cette perte de mouvement a pour conséquence de limiter les déplacements du cheval qui ne pourra pas exécuter sagement les exercices demandés, sauf à éprouver de la douleur si les mouvements sont forcés par une tierce personne.

Dans un second temps l'ostéopathe corrige ces dysfonctions ou « blocages » à l'aide de différentes techniques parmi lesquelles il va choisir la mieux adaptée au cheval qu'il est en train de traiter. Une fois la mobilité rétablie, le cheval retrouve sa liberté de mouvement rapidement ce qui permet une reprise rapide de ses activités.

Il faut cependant considérer que le traitement ostéopathique entraîne pour le cheval une modification des sensations corporelles et qu'il faut lui laisser un peu de temps pour qu'il réapprenne à se déplacer autrement et recouvre alors l'ensemble de ses moyens.

5) Que faire si les troubles réapparaissent après une ou deux séances d'ostéopathie rapprochées ?

L'ostéopathie s'intéresse à l'aspect fonctionnel du corps en partant du principe que les différentes structures (os, ligaments, tendons, muscles...) sont intactes. Or si l'une de ces structures est lésée (déméralisation, arthrose, perte de fibres, etc.), l'exercice demandé au cheval va engendrer de la douleur. Cette douleur va entraîner une restriction de mouvement, ce qui entraînera des compensations des autres parties du corps et donc une surcharge de travail, ce qui conduira à l'apparition des « blocages » ostéopathiques. La multiplication des séances d'ostéopathie n'apportera alors aucun bénéfice à long terme pour le cheval, puisqu'elles ne permettront pas d'identifier les zones lésées. C'est le travail du vétérinaire qui pratiquera alors un examen locomoteur complet associé à des techniques d'imagerie (thermo-radio-écho-scintigraphie et IRM éventuellement) afin d'identifier les zones lésées et de mettre en place les traitements adaptés. Ne seront pas négligés les problèmes dentaires et ceux liés à l'adéquation dos-selle-cavalier. Une fois ces lésions traitées, l'ostéopathie sera bénéfique pour libérer toutes les zones de mobilité perturbées à proximité ou à distance. On comprend alors que les deux approches sont complémentaires et indispensables pour obtenir un rétablissement complet du cheval dans la limite des techniques de traitement disponibles pour le vétérinaire.

L'ostéopathie chez le cheval

Questions ~ Réponses

Références bibliographiques

- (1) Pressure algometry : objective assessment of back pain and effects of chiropractic treatment- K. K. Haussler and H.N. Erb -49th Annual Convention of American Association of Equine Practitioners, New Orleans, USA, 2003
- (2) Evaluation of the effects of osteopathic manipulation on pressure pain threshold in horses by means of pressure algometry- Sawaya S, Hue S.-12^{ème} Congrès de Médecine et Chirurgie Equine de Genève, 2012.
- (3) Long-term follow-up of manipulative treatment in a horse with back problems - Faber MJ, van Weeren PR, Schepers M, Barneveld A. J Vet Med A Physiol Pathol Clin Med 2003 Jun. 50(5) :241-5.
- (4) Effect of chiropractic manipulations on the kinematics of back and limbs in horses with clinically diagnosed back problems. Gomez Alvarez CB, L'ami JJ, Moffat D, Back W, van Weeren PR. Equine Vet J. 2008 Mar ; 40(2) :153-9.
- (5) Efficacy of Manual Therapies in the Treatment of Thoracolumbar Dysfunction - Haussler KK - Proceedings of the AAEP Annual Convention, San Antonio, TX, USA, 2011
- (6) Impacts d'un traitement ostéopathique sur la locomotion du cheval de sport en liberté - Burgaud I, Biau S, Aujol K, PVE 2013 -Vol 45-n° 178 : 45-53.